

## Formation des formateurs

# Informations et directives du secrétariat FFA

2024 | 03

1.	Brevet fédéral 2024	2
1.1	Règlement d'examen et organisation du nouvel examen professionnel	2
1.2	Test pour le nouvel examen final	2
1.3	Description de l'examen révisée	2
1.4	Définition des tâches	2
2.	Plate-forme d'examen	3
2.1	Inscription à l'examen	3
2.2	Informations et documents nécessaires à l'inscription	3
3.	Les modules de raccordement remplacent les passerelles	4
3.1	Modules de raccordement pour les diplômes de didactique générale avec des systèmes d'assurance qualité reconnus	4
3.2	Perméabilité pour les personnes titulaires de diplômes qui couvrent déjà largement les compétences du niveau I du système modulaire FFA	4
4.	Révision de tous les descriptifs de module	5
5.	Contrats	5
6.	Révision du diplôme fédéral de responsable de formation	5
7.	Journée d'échanges FFA	5
7.1	Journée d'échanges FFA 2024 - rétrospective	5
7.2	Journée d'échanges FFA 2025 - Save the Date	6
8.	Révision de la loi sur la formation professionnelle : position de la FSEA	6
9.	Nous vous recommandons ces manifestations	6
9.1	Journée nationale sur la qualité 2024	6
9.2	Le Forum Romand 2024	6

---

## 1. Brevet fédéral 2024

### 1.1 Règlement d'examen et organisation du nouvel examen professionnel

Le règlement d'examen du nouveau brevet a été approuvé par le SEFRI le 22 mai 2024. Le premier cycle d'examen est déjà en cours de réalisation. 14 candidats préparent actuellement leur dossier de performance et passeront leur examen oral le 29 octobre à Zurich. L'examen (cycle) porte le numéro 2024-2, qui correspond au numéro de la séance de la CAQ au cours de laquelle l'admission a été prononcée.

Pour le cycle suivant (2024-3), 52 candidats ont été admis. Les examens oraux auront lieu fin janvier/début février, également à Zurich.

### 1.2 Test pour le nouvel examen final

Fin juin, un colloque test du nouvel examen final du brevet fédéral selon le règlement d'examen 2024 a eu lieu avec des expertes et experts aux examens.

Quatre candidats au test (deux personnes de Suisse alémanique et deux de Suisse romande) ont relevé le défi de tester et d'expérimenter la nouvelle conception de l'examen. Ils ont élaboré la partie écrite sous la forme d'un dossier de développement des compétences guidé par des tâches (avec ce qu'on appelle la série 0) et se sont engagés dans la partie orale avec leur présentation et l'entretien de réflexion qui s'ensuit.

Ce test a constitué une énorme valeur ajoutée pour tous les participants.

Sur la base des expériences faites lors du test et des préparatifs, le nouvel examen et les documents pertinents (pour les candidats et les experts) ont été simplifiés, allégés et surtout rendus plus compréhensibles.

Voir également le rapport sur le site web de la FSEA : ["Le nouvel examen mis à l'épreuve"](#)

### 1.3 Description de l'examen révisée

La description de l'examen a été raccourcie.

Elle contient désormais les informations générales avec des références aux documents de base importants, une description de la partie écrite de l'examen avec des exigences concrètes pour le dossier de performance (le nombre de caractères a par exemple été légèrement augmenté) et explique la structure logique des trois tâches. L'importance de la partie orale avec la présentation et l'entretien de réflexion est soulignée.

Les conditions de réussite complètent la description.

### 1.4 Définition des tâches

Dans le document descriptif, les définitions des tâches respectives sont désormais directement complétées par la série du cycle d'examen et les compétences opérationnelles correspondantes.

Ces faisceaux de compétences opérationnelles sont à chaque fois examinés et approuvés à l'avance et de manière confidentielle par une délégation de la CAQ. Les membres de la CAQ faisant partie de ce comité ne travaillent pas pour des prestataires ou dans le système

modulaire FFA. Les membres de la CAQ qui travaillent pour des instituts de formation ou qui sont étroitement liés à ceux-ci n'ont pas accès aux compétences opérationnelles sélectionnées.

Pour tous les mandats, les critères (de forme et de contenu) sont expliqués de manière transparente. Il en va de même pour la partie orale de l'examen final.

Les candidats admis reçoivent le document "Description de l'examen final et définition des tâches" aux dates indiquées dans le cycle d'examen, directement via la plate-forme d'examen. Si vous avez des questions, vous pouvez également vous adresser au secrétariat via cette plate-forme.

[Description de l'examen final et énoncé de l'épreuve](#)

## 2. Plate-forme d'examen

### 2.1 Inscription à l'examen

L'inscription à l'examen se fait exclusivement via la plate-forme d'examen <https://sveb-fsea.alice.ch/fmi/webd/AdA2024?homeurl=https://alice.ch/>. Un système de réservation pour les examens oraux est actuellement en cours de programmation. Il est prévu qu'au cours de l'année 2025, les candidats ayant obtenu une décision d'admission positive puissent réserver eux-mêmes la date de leur entretien d'examen.

### 2.2 Informations et documents nécessaires à l'inscription

Les documents et informations suivants constituent le dossier d'admission et sont nécessaires pour l'inscription. Cf. [règlement d'examen](#), articles 3.2 et 3.3, et [directives relatives au règlement d'examen](#), article 5.1.

- a) Indication de la langue d'examen ;
- b) Copie d'une pièce d'identité officielle en cours de validité avec photo ;
- c) Indication du numéro de sécurité sociale (numéro AVS) ;
- d) Document attestant d'un diplôme de fin d'études secondaires, d'un diplôme équivalent ou une attestation d'équivalence établie par la FSEA sur la base de clarifications préalables ;
- e) Attestation de 300 heures d'activité de formation en tant que formateur - réparties sur au moins 4 ans ;
- f) Certificats de module : 6 certificats de module doivent être téléchargés (5 auparavant)
  - CF-AF ou CF-AI,
  - FA-MDA,
  - FA-MDD,
  - MA-GR ou MA-EL ou VM-QL,
  - FA-MTV,
  - FA-MDI,
  - éventuellement les certificats selon le BFFA 2015 (règlement d'examen 2013) si d'anciens modules ont encore été suivis, selon [les dispositions transitoires](#)

### 3. Les modules de raccordement remplacent les passerelles

Dans le système menant au brevet fédéral 2015, il existait des "passerelles" pour les responsables de la formation professionnelle, mais aussi une série d'offres raccourcies (ancienne dénomination "modules complémentaires") qui n'étaient proposées que par certaines institutions. Avec la révision, le système modulaire FFA a fait ses adieux à ce système de passerelles.

#### 3.1 Modules de raccordement pour les diplômés de didactique générale avec des systèmes d'assurance qualité reconnus

Dans le brevet fédéral de formatrice/formateur d'adultes 2024, il existe désormais des offres raccourcies qui s'appuient sur des diplômes formels avec assurance qualité établie. Ces modules de raccordement existent pour les diplômés des hautes écoles pédagogiques, pour les diplômés dans le cadre de l'ordonnance sur la formation professionnelle et pour les formateurs dans le domaine linguistique (pour l'instant uniquement en anglais, CELTA). Toutes les reconnaissances sont basées sur un descriptif de module équivalent. Tous les prestataires proposant une offre reconnue du niveau I FFA peuvent demander des reconnaissances sur la base de ces descriptifs de modules.

##### Niveau I du système modulaire FFA\*

- Module de raccordement pour les enseignants titulaires d'un diplôme d'enseignement reconnu par la CDIP
- Module de raccordement pour les formateurs de cours de langue avec diplôme CELTA
- Module de raccordement pour les responsables de la formation professionnelle (RFP) ayant suivi au moins 300 heures de formation

##### Niveau II du système modulaire FFA\*\*

- Module de raccordement pour les responsables de la formation professionnelle (RFP) ayant suivi au moins 600 heures de formation

*\*/\*\*ces modules sont en cours de création et seront prochainement disponibles.*

#### 3.2 Perméabilité pour les personnes titulaires de diplômes qui couvrent déjà largement les compétences du niveau I du système modulaire FFA

Pour les diplômés qui ne sont pas principalement axés sur la didactique générale, mais qui couvrent néanmoins en grande partie les compétences du niveau I du système modulaire FFA, la voie vers un certificat FSEA est réglée de manière uniforme. Les offres complémentaires spécifiques ne sont plus possibles depuis environ trois ans.

Le raccordement est assuré par le module de développement accompagnement (BF-MDA). La CAQ établira une liste des diplômes reconnus. Les personnes titulaires d'un tel diplôme pourront accéder au certificat FSEA en suivant ce module (BF-MDA), sans devoir suivre la formation de niveau I. Les personnes qui n'ont pas suivi le module de développement ne pourront pas obtenir le certificat FSEA.

Les candidats concernés doivent suivre avec succès le module de développement accompagnement et obtenir en plus une attestation de compétences de niveau I. L'institution qui fait l'évaluation de compétences et qui délivre le certificat doit disposer d'une reconnaissance du module pour le certificat FSEA correspondant.

#### 4. Révision de tous les descriptifs de module

Les descriptifs des modules pour le brevet 2024 ont été élaborés au cours de la révision sous une pression temporelle élevée. Les procédures de reconnaissance ont pu être menées à bien mais nous avons toutefois constaté que les différents descriptifs de modules n'étaient pas partout cohérents dans les termes utilisés. Nous sommes actuellement en train de corriger ces incohérences et ces divergences dans les traductions. Il n'y a pas de changement sur le fond. Les descriptifs de modules des niveaux I et II ainsi révisés devraient être disponibles début 2025.

#### 5. Contrats

L'approbation du règlement d'examen en mai 2024 a également permis de connaître le nouveau numéro professionnel. C'était la condition sine qua non pour que nous puissions établir les contrats. Désormais, il n'y a qu'un seul contrat par institution avec un numéro à quatre chiffres, le AdA-ID. Ce numéro est spécifique à l'institution et reste toujours le même. Les numéros RM à trois chiffres ne sont plus d'actualité. Pour les institutions disposant de plusieurs numéros, le délai d'expiration des différents contrats a été calculé sur une moyenne basée sur les dates de validation et d'échéance. Les institutions ont reçu une explication à ce sujet en même temps que leur contrat. Pour toute question, veuillez-vous adresser au secrétariat romand.

Nous procéderons à un audit intermédiaire vers le milieu de la période contractuelle. Celui-ci est déjà compris dans les frais payés pour la procédure de reconnaissance.

#### 6. Révision du diplôme fédéral de responsable de formation

Le règlement d'examen et ses directives ont été déposés auprès du SEFRI. Le premier examen selon le nouveau règlement d'examen est prévu pour début 2026.

Les personnes qui souhaitent repasser l'examen selon l'ancien règlement d'examen peuvent le faire jusqu'à mi-2026 au plus tard.

#### 7. Journée d'échanges FFA

##### 7.1 Journée d'échanges FFA 2024 - rétrospective

La rencontre FFA du 17 septembre 2024 était entièrement placée sous le signe de l'intelligence artificielle et a montré à quel point cette technologie est déjà diversifiée et disruptive. Les apports et les ateliers ont offert de nombreuses possibilités d'échanges, de discussions sur des expériences propres et de partages sur les bonnes pratiques.

Voir également le rapport sur le site de la FSEA : [Intégrer l'IA au quotidien: retour sur la journée d'échanges FFA.](#)

## 7.2 Journée d'échanges FFA 2025 - Save the Date

La rencontre FFA 2025 aura lieu le mercredi 10 septembre 2025 à la Welle 7 à Berne.

## 8. Révision de la loi sur la formation professionnelle : position de la FSEA

La consultation sur la modification de la loi sur la formation professionnelle est actuellement en cours. La FSEA salue les modifications, en particulier l'introduction d'un complément de titre compréhensible pour la formation professionnelle supérieure. Les propositions sont « Professional Bachelor » et « Professional Master ». La FSEA propose toutefois de renoncer à la voie particulière de la Suisse et d'utiliser l'ordre usuel international, c'est-à-dire « Bachelor Professional » ou « Master Professional ».

Voir également le rapport sur le site de la FSEA « [SVEB begrüsst Einführung von Titelzusätzen in der HBB, fordert aber eine Anpassung](#) » *en allemand uniquement*.

## 9. Nous vous recommandons ces manifestations

### 9.1 Journée nationale sur la qualité 2024

Le 06 novembre 2024, la [journée nationale sur la qualité](#) se penchera sur la mesure de l'efficacité des actions de formation. Intitulée « Critère de qualité Outcome : comment optimiser et mesurer l'efficacité des mesures éducatives ? », elle montrera les possibilités de mesurer de manière fiable le transfert d'apprentissage à l'aide de deux concepts de mesure de la valeur ajoutée de la formation, chacun avec une position différente.

### 9.2 Le Forum Romand 2024

Le 14 novembre 2024, le [Forum Romand](#) abordera la thématique de la formation de demain, le centre de demain, les contenus et médias de demain. Une journée pour façonner l'avenir de la formation. Plongez au cœur des enjeux de demain et explorez avec nous le rôle évolutif du formateur, la transformation des centres de formation, les compétences essentielles et la boîte à outils du formateur de demain

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à vous adresser au [secrétariat FFA](#).

Cordialement,

Christina Jacober  
Directrice de la formation des formateurs (FFA)

Zurich, le 22 octobre 2024

Toutes les lettres d'information du bureau FFA sont disponibles sous <https://alice.ch/fr/professionnalisation/prestataires-ffa/information-pour-les-prestataires/>